



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD**

SUISSE: LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DES MARQUES
ET DES INDICATIONS DE PROVENANCE

Membre présentant la notification	SUISSE
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance LPM; RS 232.11) (état le 1 ^{er} janvier 2017)
Objet	Propriété industrielle (général); Marques de fabrique ou de commerce; Indications géographiques; Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	http://members.wto.org/crattachments/2017/IP/CHE/17_1724_00_f.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CHE/T/5-IP/N/1/CHE/G/19 (état le 1 ^{er} juillet 2011) " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/CHE/T/5*&Language=French&Context=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# " IP/N/1/CHE/T/3-IP/N/1/CHE/G/11 (état le 1 ^{er} août 2008) " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/CHE/T/3*&Language=French&Context=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# " IP/N/1/CHE/T/1 " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/CHE/T/1*&Language=French&Context=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# "

Brève description du texte juridique notifié

Définitions, existence du droit à la marque, marques de garantie et marques collectives, enregistrements national et international des marques, acquisition et étendue des droits, procédure d'opposition, registre des marques, voies de droit civil et pénal, recours administratif, intervention douanière, etc.

Définitions, protection et intervention douanière.

Voies et sanctions de droit civil, pénal. Mesures provisionnelles. Intervention douanière.

Langue(s) du texte notifié	Français
Date d'adoption	28 août 1992
Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 1993 (art. 36: entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 1994)

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	24.02.2017
Autres renseignements	<p>Dernières modifications: Art. 9, 10, 13, 17a; tit. avant l'art. 27a; art. 27a à 27e, 30, 31, 35, 35a à 35c, 41, 47, 48, 48a à 48d, 49, 49a, 50, 50a, 51a, 54, 56, 61, 62, 64, 70 à 72 ; adoptées le 21 juin 2013, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 (RO 2015 3631)</p> <p>Enregistrer des marques géographiques, radiation de marques à la demande de tiers, conditions d'usage des indications de provenance en lien avec des produits et services. Registre AOP/IGP pour produits non agricoles, extension de la qualité pour agir dans les actions civiles en matière d'indication de provenance, poursuite d'office des infractions en cas d'usage d'indications de provenance inexactes. Précisions formelles du droit fédéral, adaptations linguistiques.</p>
Organisme ou autorité responsable	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle